



GUIDE
PRATIQUE

**UN NOUVEAU PLAN
DE STATIONNEMENT**
pour la ville,
pensé pour les l'Islois

La fiche mémo DES MODALITÉS DE STATIONNEMENT

Sous réserve d'avoir souscrit un abonnement



	HABITANT HORS CENTRE-VILLE	RÉSIDENT DU CENTRE-VILLE	ACTIF EXTÉRIEUR	USAGER DE LA GARE	VISITEUR
ZONE BLEUE* (stationnement à durée limitée selon lieu et profil)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
ZONE VERTE**	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT (uniquement parking Gare)	PAYANT
ZONE VIOLETTE*	PAYANT (tarif préférentiel)	PAYANT (tarif préférentiel)	PAYANT (tarif préférentiel)	PAYANT	PAYANT
ZONE MARRON PLACE LOUIS CRORET	PAYANT (du 1 ^{er} mai au 30 sept)	PAYANT (du 1 ^{er} mai au 30 sept)	PAYANT (du 1 ^{er} mai au 30 sept)	PAYANT (du 1 ^{er} mai au 30 sept)	PAYANT (du 1 ^{er} mai au 30 sept)
CAMIN DI GAFFO	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	PAYANT	PAYANT

* Gratuit pour tous de 20h à 8h ** Gratuit pour tous de 19h à 8h

SOMMAIRE

02 ~ 05

Introduction

06 ~ 07

Habitant hors centre-ville

08 ~ 09

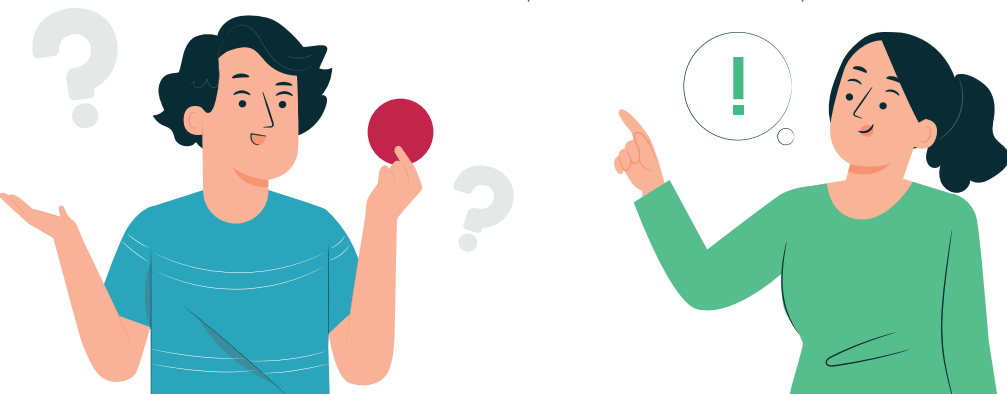
Résident du centre-ville

10 ~ 11

Autres profils d'usagers

12 ~ 13

Informations pratiques



Pourquoi un nouveau plan de stationnement ?

Les objectifs principaux qui servent de base à ce nouveau plan de stationnement sont les suivants :



Favoriser la rotation des véhicules pour permettre la dynamisation des activités commerciales de centre-ville.



Offrir un cadre de vie apaisé en régulant la circulation et le stationnement des véhicules.



Proposer une tarification et des modalités de stationnement privilégiées pour les l'islois, les résidents du centre-ville et les actifs extérieurs.



Créer des recettes nouvelles pour la ville.



Que faut-il retenir ?

1. LE STATIONNEMENT DEMEURE GRATUIT POUR LES L'ISLOIS

Courant février 2024, les habitants devront souscrire un abonnement gratuit d'une durée de deux ans pour bénéficier d'un macaron permettant un stationnement facilité. Avec l'abonnement, tout ce qui est gratuit aujourd'hui le restera. Tout ce qui est payant demeurera payant à l'identique.

2. L'ACCÈS AU CENTRE-VILLE SERA FACILITÉ POUR TOUS

Une zone bleue sera créée en centre-ville intra-Sorgue, ainsi que sur l'avenue des quatre otages, l'avenue de la Libération côté Sorgue et le cours René Char (axe nord du cours / l'Orée de l'Isle). Objectif : créer de la rotation pour faciliter l'accès aux commerces et aux services. Le stationnement sera limité à 2h en intra-Sorgue et à 1h sur l'avenue des quatre otages, l'avenue de la Libération et le cours René Char.

3. LE STATIONNEMENT DES RÉSIDENTS DU CENTRE-VILLE SERA FAVORISÉ

Également soumis à la souscription d'un abonnement gratuit, le stationnement des résidents du centre-ville sera favorisé en zones verte et bleue (intra-Sorgue) où ils pourront stationner jusqu'à 7 jours maximum.

4. LES ACTIFS EXTÉRIEURS ET LES USAGERS DE LA GARE SNCF NON L'ISLOIS DOIVENT POUVOIR SE GARER GRATUITEMENT

Les actifs extérieurs sont les non-résidents de l'Isle-sur-la-Sorgue qui travaillent ou étudient en centre-ville ou en proximité. Ils pourront bénéficier des mêmes conditions de stationnement que les habitants en souscrivant un abonnement gratuit. À noter, les usagers de la gare non-résidents l'islois pourront se garer gratuitement sur le parking de la gare avec un abonnement spécifique.

5. LE STATIONNEMENT DES VISITEURS ET NON ABONNÉS DEVIENT PAYANT

Un nouveau plan de stationnement mettra en avant des zones de couleur permettant aux visiteurs d'accéder à des zones à tarifs différenciés. Les parkings de la gare et du square des Maréchaux (derrière La Poste) deviennent payants pour les visiteurs et non abonnés en 2024. Ces derniers seront également soumis à une tarification majorée sur les parkings Moulin Vert et Névons (alors que ces parkings restent payants à l'identique pour les abonnés).

6. LE STATIONNEMENT DEMEURE GRATUIT POUR TOUS LA NUIT

Afin de favoriser un stationnement nocturne en centre-ville et ses abords (accès cinéma et restaurants), le stationnement reste gratuit la nuit à l'Isle-sur-la-Sorgue en zone verte de 19h à 8h et en zones bleue et violette de 20h à 8h.

Carte générale des zones de stationnement

ZONE BLEUE
CENTRE-VILLE INTRA-SORGUE, AV. DES 4 OTAGES, AV. DE LA LIBÉRATION (côté Sorgue), CR. RENÉ CHAR (axe nord du cours / l'Orée de l'Isle)

ZONE VERTE

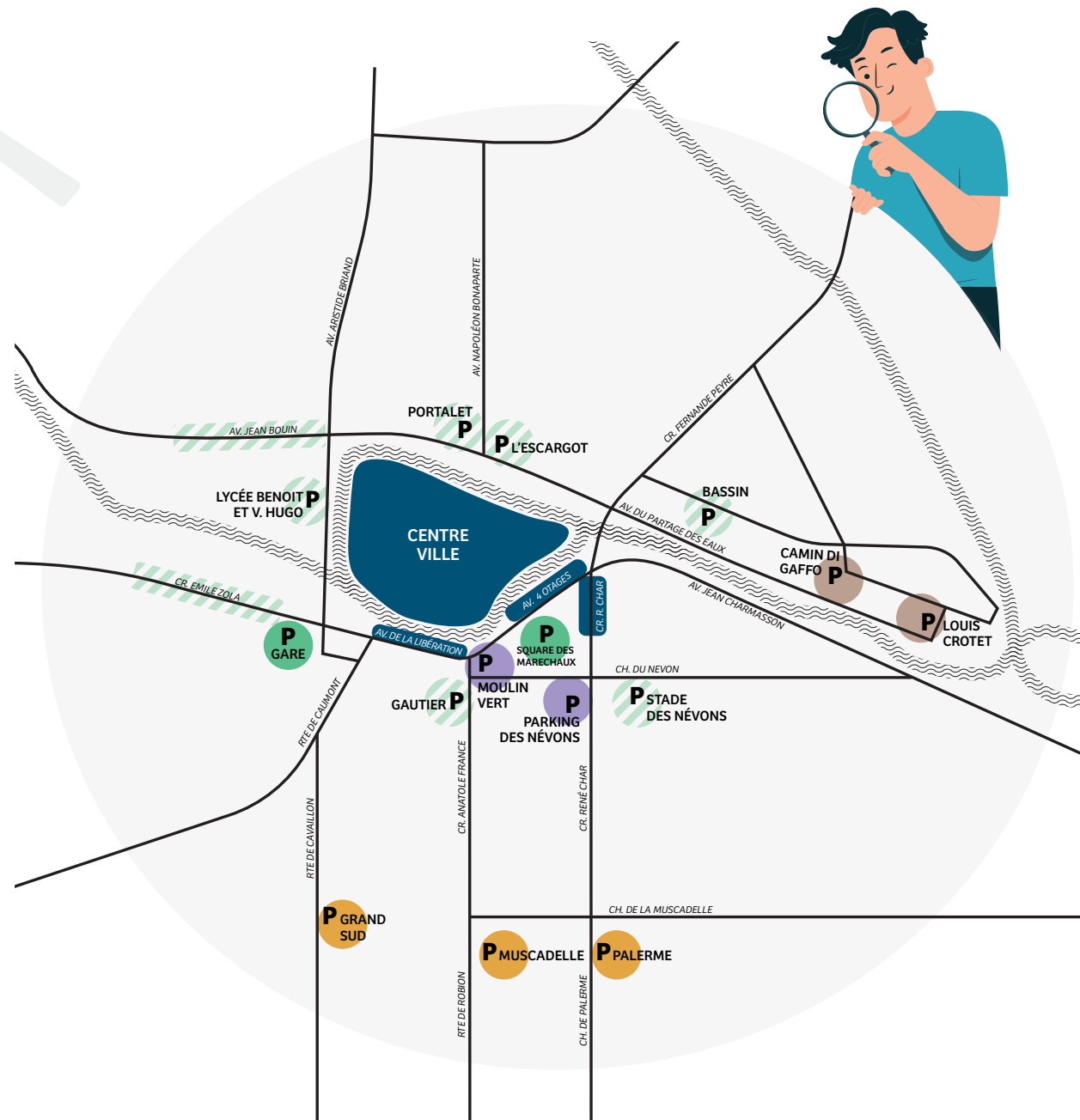
2024 : PARKING DE LA GARE ET SQUARE DES MARÉCHAUX

À PARTIR DE 2025 : AUTRES PARKINGS ZONE VERTE

ZONE VIOLETTE
2024 : PARKINGS MOULIN VERT & NÉVONS

ZONE MARRON
SECTEUR PARTAGE DES EAUX

ZONE ORANGE
AIRES DE STATIONNEMENT PÉRIPHÉRIQUES



Je suis un HABITANT HORS CENTRE-VILLE

SUIS-JE CONCERNÉ ?

Cette catégorie recouvre :

- Les habitants de l'Isle-sur-la-Sorgue (*hors centre-ville*) en résidence principale
- Les habitants de l'Isle-sur-la-Sorgue (*hors centre-ville*) en résidence secondaire

Définition : un logement est considéré comme votre résidence principale à partir du moment où vous y habitez, avec votre famille, et où s'y trouvent vos intérêts matériels, personnels et professionnels. Au titre des impôts, la résidence principale est le logement dans lequel vous habitez au 31 décembre de l'année de perception des revenus.

QUELLES DÉMARCHES ?

Pour bénéficier des modalités de stationnement « Abonné l'Islois », **je dois souscrire un abonnement**, que je sois habitant en résidence principale ou en résidence secondaire. Selon ma situation, les modalités d'abonnement diffèrent.

Ayant souscrit un abonnement, je suis doté d'un macaron « Abonné l'Islois » à coller sur mon véhicule.

RETROUVEZ TOUTES LES DÉMARCHES POUR SOUSCRIRE UN ABONNEMENT

► PAGES 12 & 13 ◀

MODALITÉS D'ABONNEMENT

LES HABITANTS EN RÉSIDENCE PRINCIPALE

0€

Coût de l'abonnement
(nb véhicule illimité)

2024-2025

Période de la validité

LES HABITANTS EN RÉSIDENCE SECONDAIRE

50€/AN / VÉHICULE*

Coût de l'abonnement

2024-2025

Période de la validité

* Soit 100€ par véhicule pour 2 ans



=



JE SUIS ABONNÉ ! QUELLES SONT MES MODALITÉS DE STATIONNEMENT ?

En tant qu'habitant, avec le nouveau plan de stationnement, **ce qui est gratuit aujourd'hui le restera et ce qui est payant sera reconduit à l'identique**. Autrement dit, avec mon abonnement, je bénéficierai de modalités de stationnement privilégiées : gratuité en zone verte, tarifs préférentiels en zone violette.

ZONE BLEUE : Stationnement gratuit à durée limitée

DE 8H À 20H

CENTRE-VILLE INTRA-SORGUE ► 2h gratuites	AUTRES ZONES BLEUES ► 1h gratuite
--	---

DE 20H À 8H

► Stationnement gratuit et illimité dans ce créneau



Le contrôle du temps de stationnement est réalisé au moyen d'un disque bleu.

ZONE VERTE : Stationnement gratuit

► Stationnement gratuit, avec une durée limitée à 24h consécutives.

Détenteur du macaron « Abonné l'Islois » collé sur mon véhicule, je ne serai pas tenu de passer par l'horodateur pour stationner.

ZONE VIOLETTE : Tarification préférentielle

Passage obligatoire à l'horodateur

LUNDI AU VENDREDI hors juillet/août

► 1€ la journée (de 8h à 20h)
30 premières min. gratuites

WE, JOURS FÉRIÉS JUILLET/AOÛT (de 8h à 20h)

30 premières min.	Gratuites
3 premières heures	0,70€/15 min (soit 2,80€/h)
Après 3 heures	0,40€/15 min (soit 1,60€/h)

NUIT DE 20H À 8H

► Stationnement gratuit

ZONE MARRON PARTAGE DES EAUX Parkings payants et gratuits

1. PARKING À BARRIÈRES PL. LOUIS CROTEZ

HAUTE SAISON : DU 1^{er} MAI AU 30 SEPT.

► PAYANT selon la tarification suivante

6h00 > 10h00	Gratuit
10h00 > 12h00	0,70 cts / 15 min.
12h00 > 14h30	1€
14h30 > 19h30	0,70 cts / 15 min.
19h30 > 22h30	1€
22h30 > 6h00	0,70 cts / 15 min.

BASSE SAISON : DU 1^{er} OCT. AU 30 AVRIL

► Stationnement gratuit

2. PARKING OUVERT CAMIN DI GAFFO

► Stationnement gratuit toute l'année, avec une durée limitée à 24h consécutives.

Détenteur du macaron « Abonné l'Islois » collé sur mon véhicule, je ne serai pas tenu de passer par l'horodateur pour stationner.

ZONE ORANGE : Stationnement gratuit pour tous

Je suis un RÉSIDENT DU CENTRE-VILLE

SUIS-JE CONCERNÉ ?

Le résident du centre-ville est celui qui peut justifier d'une résidence en cœur de ville, dans le périmètre de l'intra-Sorgue.



QUELLES DÉMARCHES ?

Pour bénéficier des modalités de stationnement « Résidents Centre-ville », je dois souscrire un abonnement, que je sois résident à titre principal ou résident à titre secondaire. Selon ma situation, les modalités d'abonnement diffèrent.

Ayant souscrit un abonnement, je suis doté d'un macaron « Résident du centre-ville » à coller sur mon véhicule.

RETROUVEZ TOUTES LES DÉMARCHES
POUR SOUSCRIRE UN ABONNEMENT

► PAGES 12 & 13 ◀

MODALITÉS D'ABONNEMENT

LES HABITANTS DU CENTRE-VILLE EN RÉSIDENCE PRINCIPALE

0€ **2024-2025**
Coût de l'abonnement (nb véhicule illimité) **Période de la validité**

LES HABITANTS DU CENTRE-VILLE EN RÉSIDENCE SECONDAIRE

50€/AN / VÉHICULE* **2024-2025**
Coût de l'abonnement **Période de la validité**

* Soit 100€ par véhicule pour 2 ans



=



JE SUIS ABONNÉ ! QUELLES SONT MES MODALITÉS DE STATIONNEMENT ?

Ce qui était gratuit aujourd'hui le restera et ce qui était payant sera reconduit à l'identique. Je bénéficierai de modalités de stationnement privilégiées et gratuites en centre-ville et de tarifs préférentiels en zone violette.

ZONE BLEUE : Stationnement gratuit à durée limitée

DE 8H À 20H

CENTRE-VILLE INTRA-SORGUE

► Stationnement gratuit, avec une durée limitée à 7 jours consécutifs.

Dans cette zone, le contrôle sera réalisé au regard du macaron spécifique « résident du centre-ville » collé sur mon véhicule.

AUTRES ZONES BLEUES

► Stationnement gratuit, limité à 1h

DE 20H À 8H

► Stationnement gratuit et illimité dans ce créneau



Le contrôle du temps de stationnement est réalisé au moyen d'un disque bleu.

ZONE VERTE : Stationnement gratuit

► Stationnement gratuit, avec une durée limitée à 7 jours consécutifs.

Détenteur du macaron « Résident du centre-ville » collé sur mon véhicule, je ne serai pas tenu de passer par l'horodateur pour stationner.

ZONE VIOLETTE : Tarification préférentielle

Passage obligatoire à l'horodateur

LUNDI AU VENDREDI hors juillet/août

► 1€ la journée (de 8h à 20h)
30 premières min. gratuites

WE, JOURS FÉRIÉS
JUILLET/AOÛT (de 8h à 20h)

30 premières min.	Gratuites
3 premières heures	0,70€/15 min (soit 2,80€/h)
Après 3 heures	0,40€/15 min (soit 1,60€/h)

NUIT DE 20H À 8H

► Stationnement gratuit

ZONE MARRON PARTAGE DES EAUX Parkings payants et gratuits

1. PARKING À BARRIÈRES PL. LOUIS CROTEZ

HAUTE SAISON : DU 1^{er} MAI AU 30 SEPT.

► PAYANT selon la tarification suivante

6h00 > 10h00	Gratuit
10h00 > 12h00	0,70 cts / 15 min.
12h00 > 14h30	1€
14h30 > 19h30	0,70 cts / 15 min.
19h30 > 22h30	1€
22h30 > 6h00	0,70 cts / 15 min.

BASSE SAISON : DU 1^{er} OCT. AU 30 AVRIL

► Stationnement gratuit

2. PARKING OUVERT CAMIN DI GAFFO

► Stationnement gratuit toute l'année, avec une durée limitée à 24h consécutives.

Détenteur du macaron « Résident du centre-ville » collé sur mon véhicule, je ne serai pas tenu de passer par l'horodateur pour stationner.

ZONE ORANGE : Stationnement gratuit pour tous

Je suis un ACTIF EXTÉRIEUR

QUI BÉNÉFICIE DU PROFIL ACTIF EXTÉRIEUR ?

Est considéré « Actif extérieur » toute personne qui n'est ni résident du centre-ville, ni habitant de l'Isle-sur-la-Sorgue mais qui travaille ou étudie en centre-ville et ses abords. Son profil est validé si son lieu de travail ou d'études se situe au sein du périmètre d'éligibilité défini par la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue.



VOIR
LE PÉRIMÈTRE
D'ÉLIGIBILITÉ

QUELLES DÉMARCHES ?

Pour bénéficier des modalités de stationnement « Actif extérieur », **je dois souscrire un abonnement** valable pour 2024 et 2025. Je serai ensuite doté d'un macaron « Actif extérieur » à coller sur mon véhicule. L'abonnement est gratuit jusqu'à deux véhicules puis payant par véhicule supplémentaire.

QUELLES SONT MES MODALITÉS DE STATIONNEMENT ?

Ce profil offre des conditions de stationnement identiques au profil « Habitant hors centre-ville ». **VOIR PAGE 07**

EN
SAVOIR
PLUS



=



Je suis un VISITEUR

Le profil visiteur qui n'est ni habitant de l'Isle-sur-la-Sorgue, ni résident du centre-ville, ni usager de la gare SNCF, ni actif extérieur, n'ouvre droit à aucun abonnement.

Pour ce profil, le stationnement est payant partout sauf en zone bleue (limitée à 1h ou 2h selon la zone) et en zone orange (gratuite et illimitée pour tous).



EN SAVOIR PLUS :

Je suis un USAGER DE LA GARE SNCF

QUI BÉNÉFICIE DU PROFIL USAGER DE LA GARE SNCF ?

Est considéré « Usager Gare SNCF » toute personne non domiciliée à l'Isle-sur-la-Sorgue mais qui emprunte quotidiennement ou quasi-quotidiennement le train en gare de l'Isle/Fontaine-de-Vaucluse et qui peut justifier d'un abonnement SNCF au départ de l'Isle-sur-la-Sorgue.

QUELLES SONT MES MODALITÉS DE STATIONNEMENT ?

Les usagers de la gare SNCF ayant souscrit un abonnement bénéficient d'une gratuité **sur le parking de la gare SNCF uniquement**. Détenteur du macaron « Usager Gare SNCF », je ne serai pas tenu de passer par l'horodateur sur le parking de la gare.

ZONE VERTE : uniquement pour le Parking de la Gare

► Stationnement gratuit, avec une durée limitée à 24h consécutives.



EN
SAVOIR
PLUS

QUELLES DÉMARCHES ?

Pour bénéficier des modalités de stationnement « Usager Gare SNCF », **je dois souscrire un abonnement** valable pour 2024 et 2025. Je serai ensuite doté d'un macaron « Usager Gare SNCF » à coller sur mon véhicule. L'abonnement est gratuit jusqu'à deux véhicules puis payant par véhicule supplémentaire.

RETROUVEZ TOUTES LES DÉMARCHES POUR SOUSCRIRE UN ABONNEMENT

► PAGES 12 & 13 ◀



=



Informations pratiques

Que va-t-il se passer en 2024 ?

Le nouveau plan de stationnement se mettra en place à partir de février 2024 de façon progressive. Il concernera tout d'abord :

LA ZONE BLEUE

Elle sera matérialisée début 2024 en centre-ville, avenue de la Libération (côté Sorgue), avenue des quatre otages et cours René Char (axe nord du cours René Char / l'Orée de l'Isle).

LA ZONE VERTE

Pour le parking de la gare et le square des Maréchaux.

LA ZONE VIOLETTE

Les parkings Moulin Vert & Névons seront équipés d'horodateurs. Une tarification majorée sera appliquée dès 2024 aux visiteurs et aux non abonnés. La tarification préférentielle sera mise en place pour les abonnés.

Les autres zones seront progressivement mises en œuvre les années suivantes.

COMMENT SOUSCRIRE UN ABONNEMENT ?

À partir de février, les profils éligibles pourront souscrire un abonnement gratuit auprès des services de la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue. Deux possibilités s'offriront aux usagers :

INSCRIPTION EN LIGNE

► **Via une plateforme d'inscription accessible sur le site Internet de la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue**
ISLESURLASORGUE.FR



Courant février, une plateforme d'inscription en ligne sera ouverte. Il suffira de créer votre compte client et de transmettre vos justificatifs pour obtenir l'abonnement adapté à votre situation !

INSCRIPTION EN PRÉSENTIEL

► **Via un guichet ouvert du lundi au vendredi** dans les locaux de la mairie situés place Valmy.

- De **9h à 12h** sur rendez-vous
Prise de rendez-vous en ligne sur le site ISLESURLASORGUE.FR
- De **13h30 à 16h30** sans rendez-vous



MACARONS

La souscription d'un abonnement vous donnera droit à l'obtention d'un macaron qui sera à coller **obligatoirement** sur votre pare-brise de façon à permettre la bonne visibilité de votre profil de stationnement et le contrôle optimal des agents de surveillance de la voie publique. À noter, un abonnement est valable pour un seul véhicule. Si vous détenez plusieurs véhicules, vous devrez souscrire autant d'abonnements que de véhicules.

! IMPORTANT

Quel que soit votre mode d'inscription, en ligne ou en présentiel, **il vous faudra vous rendre au guichet dédié pour retirer votre macaron** et ainsi bénéficier de votre droit au stationnement.

DISQUES BLEUS

Pour chaque abonnement souscrit, **un disque bleu sera offert** par la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue.



QUELLES PIÈCES JUSTIFICATIVES SONT DEMANDÉES POUR LA SOUSCRIPTION D'UN ABONNEMENT ?

La liste des pièces justificatives à fournir pour la souscription d'un abonnement est consultable sur le site Internet de la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue : ISLESURLASORGUE.FR
Rubrique **AU-QUOTIDIEN** ► **Circulation et stationnement** ► **Plan de stationnement** ► **Je m'abonne.**



OU EN
FLASHANT
CE QR CODE



COMMENT LE CONTRÔLE DU STATIONNEMENT EST-IL RÉALISÉ ?

Le bon respect des conditions proposées par ce plan de stationnement sera soumis à un contrôle quotidien par les Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).

Ex. 1 : oubli d'un abonné de s'acquitter de son droit de stationnement en zone violette (Forfait Post Stationnement de 40€)

Ex. 2 : dépassement du temps de stationnement en zone bleue (amende de 35€)

VOUS AVEZ
UNE QUESTION ?
Consultez notre Foire
Aux Questions en ligne !



MAIRIE DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Rue Carnot - 84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

04 90 38 06 45

contact@islesurlasorgue.fr

ISLESURLASORGUE.FR